reste était tellement considérable que les jeunes officiers sortis des écoles de l'Etat, recherchaient sa société, pour avoir le plaisir de l'entendre parler sur les plus hautes questions de l'histoire et de l'art militaire.

En 1866, Marguerite était général de brigade, et quand il fut frappé à mort sur le plateau d'Illy, près de Sedan, il venait à peine de recevoir son brevet de général de division.

***

C'est des lettres à sa famille que le général révèle les sentiments qui remplissaient son âme.

Il écrit du Mexique : « ...J'ai été hier à la messe de Noël, prier pour vous tous. Vous n'y aurez pas manqué de votre côté. Espérons que Dieu nous réunira bientôt dans cette bonne France, que tous nous désirons revoir. »

Le 22 novembre, 1863, le général qui est à Queretaro fait un tableau des misères physiques dont il est accablé : la vermine le dévore, et, malgré la fatigue, ses nuits sont sans sommeil, mais sa foi le console : « Mais pourquoi vous parler de ces petites misères, j'en suis presque honteux, en regardant un christ en bois qui se trouve dans notre *quartel*. »

Une autre fois, il écrit : « Cent fois par jour, je maudis cet affreux Mexique qui est venu se jeter à travers notre bonne existence. Mon Dieu, quand cela finira-t-il ?... Enfin à la grâce de Dien, espérons qu'il exaucera nos vœux ! »

Cette soumission si chrétienne lui inspirait de sérieuses pensées.

« Le vrai sentiment du beau, disait-il, la vie par le cœur dans les nobles aspirations ne peut se trouver dans ce pays. Il me semble, du reste, qu'il doit en être ainsi dans tous les pays de mines d'or ou d'argent : la passion du métal éteint ou fausse toutes les autres, la vie matérielle et morale se résumo à grignoter un piment et à mettre une once dans son escarcelle. »

Ainsi, dit le général Ambert, « tout en lui se trouvait en harmonie, corps robuste, intelligence élevée, grand cœur, âme religieuse et courage sans pareil. Sa destinée n'a pas été remplie et la mort l'a surpris au milieu de sa course. »

C'était le 1er septembre, 1870, le général Margueritte faisait lui-même une reconnaissance du terrain sur le plateau d'Illy, quand une balle ennemie l'atteignit et le mit hors de combat. Elle lui avait traversé les deux joues et déchiré la langue. On dit qu'il resta à cheval, l'épée nue à la main jusqu'à ce qu'il pût remettre son commandement au général de Gallifet ; alors seulement il tomba sur le sol.

Un soldat plein de foi comme le général Margueritte ne pouvait faire une pareille fin sans recevoir un prêtre. Aussi nous trouvons dans une lettre écrite par M. Revérony, officier d'ordonnance et ami du général, à Mme Margueritte après la mort de son mari, le récit édifiant de ses derniers moments.

Blessé, le général fut transporté dans un château voisin en Belgique. « A sa demande, le curé de Beauraing, assisté du chapelain du château, lui donna les sacrements. Il répondit par signes et avec calme aux questions posées par le prêtre, et quand celui-ci lui dit : priez pour la France, priez pour votre femme et vos enfants, il fit un geste affirmatif et eut encore la force de prononcer le mot : oui. Enfin à quatre heures, sans effort aucun, sans souffrances, le général expira. Je lui baisai le front, ajoute son ami, en pensant à tous ceux qui lui étaient chers; puis je le plaçai sur un lit, la tête appuyée sur des oreillers et un crucifix entre les mains. »

Il y a loin, on le voit, de cette mort chrétienne, attestée par un ami et un témoin oculaire à la mort impie et désespérée, imaginée par certains *reporters* de journaux, lors de l'inauguration de la statue du général.

Sa dépouille mortelle repose dans le cimetière de Mustapha, à Alger. Chaque jour, une femme et deux enfants en deuil viennent s'agenouiller pour prier. On voit aussi des officiers, des soldats, et même des Arabes qui se souviendront longtemps de ce Français, qui après les avoir vaincus, devint pour l'administrateur le plus juste et le plus éclairé.

NOUVELLES DU JOUR

[illegible] Roubaix, qui [illegible] toute la France, mais il ne s'opère pas sans produire quelques accidents et sans donner de grandes inquiétudes.

La Russie et les traités de commerce

Saint-Pétersbourg, 24 janvier. — On assure que, dans les nouveaux traités de commerce que la Russie conclura, la clause de la nation la plus favorisée sera abolie. Elle signera dorénavant avec chaque nation un traité spécial sur la base des concessions mutuelles.

Le tarif général des douanes

Paris, 24 janvier. — La commission générale des douanes a examiné le rapport de M. Pierre Legrand sur l'industrie du lin. Les propositions du gouvernement ont été adoptées, sauf sur les points suivants : elle assimilé la ramie au lin, comme matière première et comme produit fabriqué; une catégorie spéciale a été créée pour les fils en pelote et en carte, une autre pour les fils au-dessus de cent mille mètres.

La commission a également décidé que pour les produits fabriqués, dont le chanvre est la matière première le droit serait restitué à la sortie comme pour les produits du jute.

Le tarif de l'industrie du jute a été relevé dans la proportion du droit établi sur la matière première.

La commission a créé un tarif spécial pour les ficelles et cordages.

Pour le tarif du tissage de lin elle a confirmé les propositions du gouvernement sur les catégories de 7 et 8 fils, les droits ont été relevés pour le blanchiment; le droit a été porté à 40 0[0 des droits sur l'écru.

Enfin, la Commission a établi un droit sur les sacs de jute qui servent au transport du blé; le droit est la moitié du droit établi sur les sacs neufs.

Le travail des femmes et des enfants

Paris, 24 janvier. — Un amendement au projet de loi adopté par le Sénat sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels, vient d'être présenté par M. Thellier de Poncheville.

Il tend à faire ajouter la disposition suivante à l'article 1er :

« Sont également exceptés les travaux qui, bien qu'exécutés dans les dépendances de l'usine, de la manufacture ou de l'atelier, doivent néanmoins, par leur nature, être considérés comme des travaux agricoles.

» Des règlements d'administration publique détermineront quels sont ces travaux. »

Explosion de grisou en Westphalie
40 morts — 30 blessés

Berlin, 24 janvier. — Une explosion de feu grisou a eu lieu dans le puits Hibernia, à Belzenkirchen, près de Bochum (Westphalie).

Aujourd'hui, à neuf heures, on avait retiré quarante cadavres, plus une trentaine de blessés.

Les travaux de sauvetage ne sont pas encore terminés.

L'incident germano-suisse

Berne, 24 janvier. — Obéissant à des considérations patriotiques, l'entrepreneur Hangartner n'adressera aucune plainte officielle au conseil fédéral, ce qui évitera toute réclamation diplomatique de la part du gouvernement suisse.

L'incident peut donc être considéré comme clos.

Au Conseil des ministres de samedi

LE DROIT D'ACCROISSEMENT

M. Rouvier a donné connaissance de son projet relatif au mode de paiement du droit d'accroissement dû par les associations de toute nature ; ce projet sera signé mardi et déposé le même jour à la Chambre.

LE PRIVILÈGE DE LA BANQUE DE FRANCE

M. Rouvier a soumis ensuite à la signature du président de la République un projet portant prorogation du privilège de la Banque de France.

Le privilège de la Banque, qui expire le 31 décembre 1897, est prorogé jusqu'au 31 décembre 1920.

La Banque versera à l'Etat une somme annuelle de 2,500,000 fr. à partir de 1898; jusqu'à cette date, et à partir du 1er janvier 1891, elle lui versera une somme annuelle de 1,700,000 fr.

Le maximum de l'émission des billets de banque est porté de 3 milliards 500 millions à 4 millions.

L'UNION DES ACHATS

9me COMBINAISON. — **Participation aux tirages des valeurs à lots**

Avec les souches des bons de l'*Union des Achats*, on a droit à une participation à divers tirages de valeurs à lots. L'*Union des Achats* fait connaître, quelque temps avant chaque tirage, le nombre de souches nécessaires pour la participation. En général, trente souches de bons d'un franc donnent droit au dixième du lot, en cas de sortie au-dessus du pair du numéro de l'obligation à laquelle est attachée la participation. Ceux qui paieront leurs achats au moyen des bons de l'*Union*, pourront s'assurer la chance de gagner ainsi : 100 francs, 500 francs, 1000 francs, voire même 10000 francs si le numéro participant gagne le lot principal.

L'UNION DES ACHATS délivre :

Au prix de 4,50 des bons qui sont acceptés pour *cinq francs* par tous ses adhérents; au prix de 90 centimes des bons valant *un franc* et au prix de 45 centimes des bons valant *cinquante centimes*.

Au moyen des *souches* de ces bons, on peut participer à une ou plusieurs des combinaisons.

Les bons d'achat sont délivrés par les porteurs de journaux. On peut s'en procurer aussi :

1o A la librairie du Journal de Roubaix ;

2o Dans les principaux débits de tabac.

LES MAISONS, DESIREUSES D'ADHÉRER A L'UNION DES ACHATS, SONT PRIÉES D'ENVOYER LEUR NOM ET LEUR ADRESSE A LA LIBRAIRIE DU *Journal de Roubaix*.

NOTA. — Il est bien entendu que les *Bons de l'Union des Achats* ne sont admis en compte que pour le paiement des ventes faites depuis le 1er janvier 1891.

(*Nous publions plus loin la liste des maisons adhérentes à l'*UNION DES ACHATS.)

ATTENTION !

Le vrai CONGO toujours porte sur l'étiquette
Le nom : VICTOR VAISSIER ; et chaque savonnette,
La mention : SAVON DES PRINCES DU CONGO,
Dans la pâte gravée en impression nette.
S'il en est autrement ce n'est pas le CONGO.
50882 *Savonnerie Victor Vaissier.*

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La classe 1881. — On nous prie d'insérer l'avis suivant :

« Il est rappelé aux hommes de la classe 1881, que leurs livrets individuels sont à la gendarmerie, rue des Arts, à leur disposition, et qu'ils sont priés de les reprendre le plus tôt possible.

» Il est expressément recommandé à tout homme non encore libéré définitivement du service militaire qui effectue un changement d'adresse, d'en informer la gendarmerie.

» Cette mesure est nécessitée par l'importance du service et afin d'éviter des parcours inutiles et des pertes de temps considérables. »

La révision des listes électorales. — Les réclamations et demandes en inscription sur les listes électorales seront reçues jusqu'au 4 février prochain inclusivement.

Pour obtenir leur inscription sur ces listes, les intéressés devront fournir des pièces établissant qu'ils sont français et justifier de leur résidence à Roubaix avant le 1er octobre 1890.

Vérification des poids, mesures, et instruments de pesage. — Les rétributions pour la vérification des poids, mesures et instruments de pesage sont exigibles dans la quinzaine de la publication des rôles et en un seul versement.

Il n'est pas adressé d'avertissements particuliers aux redevables pour ces contributions.

Les contribuables qui se croiraient surtaxés sont avertis qu'il leur est accordé trois mois, à dater du jour de la présente publication, pour se pourvoir en dégrèvement; passé ce délai, ils ne seront plus admis à réclamer.

Ecole Nationale des Arts Industriels de Roubaix. — Le cours de chauffeurs aura lieu le dimanche 25 janvier.

Une fête d'escrime. — MM. Herpin et Bard, membres de l'Académie des armes du Nord, ont informé le comité de la société *Union Roubaisienne*, qu'ils prendraient part, aujourd'hui dimanche, à la fête d'escrime qui aura lieu, à 4 heures, café Depauw, place Notre-Dame, au profit du Refuge de nuit.

Un escroc. — Samedi matin, un individu, correctement vêtu, se présentait dans un café du centre de la ville et demandait si un garçon de recettes ne s'était pas présenté pour réclamer une somme de quinze francs qui constituait une différence en moins dans un compte qu'il venait de solder. Le patron répondit que non et l'inconnu lui donna une carte portant ces mots : B. M..., négociant, 19, rue Pasteur. « Confiez-moi la somme en question, ajouta-t-il, je vais aller régler ce petit compte et, dans un quart d'heure, je serai de retour.

Le cafetier lui donna 15 francs. Ce ne fut que lorsque ce singulier personnage fut parti, qu'il s'aperçut que la carte n'indiquait pas le nom de la ville.

Le pseudo-négociant, n'a plus reparu.

Un accident, rue du Fontenoy. — Samedi matin, un ouvrier zingueur, M. Narcisse Dubois, passait rue du Fontenoy, portant ses outils sur l'épaule, lorsque, par suite d'un faux pas, il trébucha et tomba. Dans sa chute, M. Dubois, s'est fracturé la jambe et contusionné à la tête; des passants l'ont relevé et transporté dans un estaminet. Après un premier pansement il a été reconduit chez lui en voiture, rue St-Joseph.

Un accident au chemin de la Makellerie. — Un accident s'est produit, samedi matin, dans les ateliers de M. Cyrille Brutin, filateur, au chemin de la Makellerie. Un ouvrier bâcleur, âgé de treize ans et demi, Joseph Dhaine, était occupé à nettoyer son métier, lorsque le chariot se mit en mouvement et il eut la jambe prise entre les barres du métier.

Le jeune homme a reçu des contusions graves et a, en outre, une fracture de la cuisse droite. Il a été admis d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

Un vol, rue de l'Ommelet. — Un voyageur de commerce, M. Spriens, employé chez M. E. Picavet, marchand de bois, rue Blanchemaille, quittait sa maison de la rue de l'Ommelet, vendredi matin. En rentrant le soir il constatait qu'on s'était introduit chez lui. Tout son mobilier avait été fouillé et on avait enlevé une boîte contenant une certaine quantité de pièces anciennes, des armes, une chaîne de montre en argent et différents papiers de famille. Les auteurs de ce vol commis en plein jour sont inconnus.

Le vol de la rue de Bavai. — Les deux frères Massen, dont nous avons annoncé hier l'équipée, ont été interrogés par M. Vancostenoble, commissaire de police du troisième arrondissement. Ils ont avoué avoir opéré en compagnie d'un autre gamin, âgé de treize ans et nommé Louis G... Celui-ci a été immédiatement recherché et vendredi soir il a été mis en état d'arrestation. G... est, paraît-il, coutumier du fait et il y a quelques semaines, il a été pris en flagrant délit de vol de plomb dans une maison en construction de la rue de Bavai prolongée. Ce trio de jeunes vauriens a été conduit samedi après-midi, à la maison d'arrêt de Lille.

Un vol rue du Moulin. — Un ouvrier tisserand, M. Louis Ducoulombier, habitant une chambre dans un estaminet de la rue du Moulin, s'était rendu, vendredi soir, chez un de ses camarades, rue du Tilleul. Il s'aperçut bientôt qu'il avait oublié son porte-monnaie contenant environ douze francs. En rentrant chez lui, vers onze heures, il constata qu'on avait pénétré dans sa chambre; la porte était ouverte, une malle avait été fouillée et la serrure forcée.

M. Ducoulombier appela le propriétaire, qui avait entendu du bruit, mais avait cru que c'était son locataire : le voleur n'a pu être retrouvé. Plusieurs effets, du linge et le porte-monnaie ont été enlevés.

Vol d'une pièce d'étoffe. — La voiture de M. H. Cotiers, emballeur, rue de Lille, stationnait, vendredi soir, devant sa maison, lorsqu'un individu profita de l'obscurité pour enlever une pièce d'étoffes. Malgré toutes les recherches le coupable n'a pu être retrouvé.

Arrestation d'un jeune voleur. — L'agent de sûreté Reville aperçut, vendredi soir, un gamin d'une quinzaine d'années, misérablement vêtu qui dans l'encoignure d'une porte de la rue Daubenton, mettait une paire de chaussures neuves. Il lui en demanda la provenance et le gamin avoua les avoir volées chez M. Lecocq, marchand de chaussures rue de Mouveaux. Le jeune homme qui se nomme Achille Dalepinque a déclaré en outre être l'auteur de plusieurs autres vols commis dans la rue de Mouveaux. Il a été écroué au dépôt du sûreté.

Refuge de nuit. — Voici la liste des professions des hommes recueillis hier au refuge de nuit :

Charron, 1; lithographie, 1; cordonnier, 1; mécaniciens, 3; journaliers, 8 fileur, 1; tisserands, 3; terrassiers, 4; chauffeur, 1; menuisiers, 2; charretiers, 2. Total, 27.

Wasquehal. — Les électeurs de Wasquehal sont convoqués pour le dimanche, 8 février, à l'effet d'élire trois conseillers municipaux en remplacement de MM. Célestin Droulers, maire, Th. Lenrilan et J.-B. Lefebvre, conseillers municipaux, décédés.

On sait que l'élection de M. Célestin Droulers, fils de l'ancien maire, en remplacement de ce dernier, a été annulée.

Le scrutin sera ouvert à la Mairie de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX (janvier 1891)

Naissances, 146, dont : légitimes, garçons, 82; filles, 64; naturelles reconnus, garçon, 1; fille, ; non reconnus, garçons, 3; filles, 4; mort-nés, 7.

Mariages : 30, dont 29 entre garçons et filles et 1 entre garçon et veuve.

Décès : 104, dont 67 du sexe masculin et 37 du sexe féminin.

ÉPHÉMÉRIDES DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE

25 JANVIER 1833. — Un incendie se déclare brusquement dans la filature de M. Desvigne-Duquesnoy, rue Neuve; le seul escalier qui dessert l'établissement est embrasé et les ouvriers courent les plus grands dangers; mais les pompiers déploient en cette circonstance leur zèle et leur adresse accoutumés, et en un instant parviennent à comprimer le feu et à dresser des échelles aux ouvriers. M. Desvigne fait don à la compagnie d'une jolie médaille d'or.

25 JANVIER 1853. — Installation de la nouvelle Chambre consultative élue le 19 décembre 1852, suivant les prescriptions du décret du 30 août précédent. Chacun des membres prête le serment d'obéissance à la Constitution et de fidélité à l'Empereur. « Voulant inaugurer ses travaux en s'associant au vœu le plus légitime, le plus utile et le plus hautement exprimé par la population » la Chambre réclame, une fois encore, le prompt achèvement du Canal de Roubaix, si nécessaire à l'alimentation des nombreuses filatures et usines de la ville. (*Histoire de la Chambre consultative de Roubaix*, p. 149).

CADEAU DE FÊTE

— Que vais-je donc t'offrir pour cadeau cette année,
Disais-je l'autre soir à jeune et frais minois.
Veux-tu que je te donne un vrai palais chinois ?...
Veux-tu des diamants, ô chère Dulcinée ?

Veux-tu plutôt ces fleurs qui croissent en la vallée ?
Ou le gai rossignol qui chante dans le bois ?
Ou peut-être, chérie, ne voudrais-tu parfois
L'un de ces beaux joyaux de la voûte étoilée ?

Tiens veux-tu ?... — Tais-toi donc, me dit-elle aussitôt
Chez Ferraille, chéri, vas me chercher plutôt
Un objet acclamé de Pékin jusqu'à Rome.
Oh ! oui, vas me chercher ce savon parfumé,
Qui bien à juste titre est partout renommé
Pour sa pâte si douce et son divin arôme.

Un troubadour Roubaisien.

Savonnerie FERRAILLE Aîné
à CROIX, près Roubaix. 50862d

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

TOURCOING

Election au Tribunal de commerce. — Nous rappelons aux électeurs consulaires que c'est aujourd'hui dimanche qu'à lieu l'élection pour la nomination d'un juge suppléant. Nous aimons à croire qu'ils seront plus nombreux qu'au premier tour de scrutin et que le candidat, M. Eugène Dervaux, recueillera un grand nombre de voix.

La mort du prince Baudouin. — On nous communique la note suivante :

« Le consul de Belgique a l'honneur d'informer les Belges habitant Tourcoing qu'une couronne sera envoyée aux funérailles de S. A. R. le prince Baudouin, de la part des résidents belges de Tourcoing.

» Il espère que ses concitoyens s'associeront à ce témoignage de profonde et respectueuse sympathie pour la famille royale.

» Des listes de souscription seront déposées chez :

» MM. L. Thaune, consul de Belgique, 10, rue Ste-Barbe, et Israël-Dupont, chancelier du Consulat, 12, rue de la Gare.

Messe Saint-Blaise. — C'est le lundi 2 février, qu'aura lieu, en l'église Notre-Dame, la messe solennelle que les trieurs, peigneurs et marchands de laine font célébrer chaque année, en l'honneur de leur patron Saint-Blaise. La maîtrise de Notre-Dame exécutera, à cette occasion, la magnifique messe qu'elle a chantée le jour de Noël.

L'exposition des tableaux formant la tombola de l'*Union artistique et littéraire de Roubaix-Tourcoing* est ouverte, depuis quelques jours, comme nous l'avons dit, place des halles à Tourcoing.

La nomenclature des différents lots a déjà été donnée; mais rappelons les magnifiques gravures, don du ministre des Beaux Arts, *Retour de la chasse à l'ours* de Cormon, un *portrait de femme*, eau-forte, de Carolus Duran, *les Etats généraux* de Dalou, *l'Etat-major autrichien devant le corps de Marceau* d'Holbein, etc., etc.

Citons encore à voir à cette exposition : une étude du fameux *Combat de coqs* de Rémy Cogghe, un paysage et une aquarelle du même artiste. *Esmeralda*, et un paysage (don de M. Edmond Masurel) de M. Jacquet ; la *Bobineuse* de M. Desplanque; une marine de M. Georges Divillier; une étude de M. Ernest Delmasure; la *Récolte de pommes de terre* de M. Florin; une nature morte de M. Guérin; deux aquarelles de M. Stiers; une autre de M. Paul Destombes; un dessin à la plume de M. Pille, etc. On nous signale également un envoi de M. Masson de Lille. On sait aussi que M. Wœrts, M. Paul Marchand, M. Ollé ont offert des bons pour portraits : il y a, enfin, plusieurs autres objets dont quelques uns ont une véritable valeur artistique.

Nul doute que la tombola de l'*Union artistique et littéraire* n'obtienne beaucoup de succès.

Disparition inquiétante. — Charles Tiberghien, cabaretier rue Houchard, âgé de 39 ans, n'a pas reparu depuis vendredi matin à son domicile. Sa femme craint un malheur, car son mari se montrait souvent désespéré dans ses affaires depuis fort longtemps sans travail.

Le « Journal de Roubaix » et le « Bulletin des Laines » ont des abonnés et des lecteurs dans tous les centres lainiers du monde.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 24 janvier

Présidence de M. PARENTY, vice-président

L'empoisonnement d'une artiste du Théâtre de Lille. — Aujourd'hui est venue devant le Tribunal une affaire qui avait produit à Lille, il y a un mois, une certaine émotion.

Mlle Vallier, première dugazon du Grand-Théâtre à Lille, s'était fait préparer chez elle une tisane composée de plantes que sa bonne était allée chercher chez un pharmacien voisin. Elle venait à peine de l'absorber qu'elle éprouvait un malaise indéfinissable, des vertiges et des troubles qui la [illegible] désespéré.

Un médecin mandé en toute hâte, constata qu'elle avait été empoisonnée et lui administra de suite un antidote qui réussit à la sauver, mais ne l'empêcha point de rester alitée pendant une quinzaine de jours.

Une enquête eut lieu : on retrouva les restes de la plante qui avait été infusée et on constata, après un examen médical et une expertise minutieuse, que ce qui avait été infusé était du *datura stramonium*, un poison de nature à apporter des troubles presque mortels dans l'organisme.

Le pharmacien M. Minet, interrogé, déclara avoir remis ce qui lui avait été demandé, c'est à-dire de l'*erysimium*, plante inoffensive ayant pour vertu d'adoucir, paraît-il, les cordes vocales. Quant au poison dont on avait découvert les traces après l'absorption de la tisane, il affirme qu'il n'en avait même pas chez lui.

Des perquisitions faites ne révélèrent point en effet, l'existence ni dans la pharmacie, ni dans la maison, de la plante *datura stramonium*.

M. Minet, après une longue instruction, n'en fut pas moins poursuivi et il comparaît devant les juges correctionnels sous l'inculpation de blessures involontaires.

Les débats ont été fort mouvementés, surtout en raison de la contradiction entre les affirmations catégoriques de la bonne, la demoiselle Levret et les dépositions des témoins présents lors de la remise du paquet d'*erysimium*.

Il y avait au palais de justice une grande affluence, et on remarquait beaucoup d'étudiants en pharmacie qui suivaient avec intérêt les phases de cette affaire.

Après réquisitoire de Me Bouillon, substitut, et la plaidoirie de Me Binet, défenseur de M. Minet, le Tribunal a mis la cause en délibéré pour rendre son jugement samedi prochain.

Toujours les fraudeurs. — Beuscart Henri à Tourcoing, Pierre Marescaux à Wattrelos, Tahon et Rosalie Lemaire à Roubaix, sont condamnés chacun à un mois et 500 fr. d'amende. Joseph Happe, à Wattrelos trois mois, même amende. Adolphine Bécourt, à Halluin, quinze jours, même peine.

Outrages à un agent, à Roubaix. — Dans un estaminet de la rue de Blanchemaille à Roubaix, l'agent Lescouffe, a été traité par Auguste Mortier, de diverses épithètes plus ou moins gracieuses. Mortier est condamné par défaut à quinze jours d'emprisonnement et 5 francs d'amende.

MAITRE CONFORME.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Aujourd'hui dimanche 6e exposition de pigeons voyageurs chez M. J.-B. Desrousseaux, rue Pellart, 49. Les exposants sont MM. Victor Evely, Pierre Massez, Auguste Kruze.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du samedi 24 janvier

L'usine à gaz de Constantinople. — Arrêt. — La seconde chambre confirme le jugement du tribunal de commerce de Tourcoing qui a ordonné l'expertise confiée à M. Cornut.

Elle ajoute, toutefois, à la mission de l'expert une question à résoudre. Déjà à l'audience d'hier, cette question avait été posée aux avocats, par MM. les conseillers lors des explication fournies sur les fragments en fer apportés devant la Cour.

Elle est relative au point de savoir si, pour un homme du métier, il est possible de reconnaître, à la simple inspection des fers, par quel procédé certaines soudures ont été faites.

Trains directs Calais-Cologne viâ Tournai-Bruxelles et viâ Valenciennes-Aulnoye Charleroi, en correspondance à Calais avec le paquebot club de Douvres. — Le service international du train-club sera modifié à partir du 1er février et subira des changements importants qui intéressent la région du Nord.

Le club 4 (départ de Londres à 3.15 du soir) quittera Calais plus tôt, passera en gare de Lille vers 8.25 du soir, continuera sur Bruxelles-Nord par Tournai et atteindra le train express, retardé de 26 minutes, qui part actuellement de Bruxelles à 11.20 du soir pour arriver à Cologne à 5 h 32 du matin. Au retour, départ de Cologne à 8.30 du matin, arrivée à Lille à 5.30 du soir par Bruxelles-Tournai et continuation, club 3 à 5.40 vers Calais et Londres (arrivée à 11.15 du soir).

La marche du train de 8 28 soir à Roubaix sera légèrement modifiée, de manière à atteindre Lille à 8 h. 49.

Mais la Compagnie du Nord conserve le service *club* sur son réseau v. à Valenciennes-Aulnoye-Erquelinnes, *en y admettant les voyageurs des trois classes*. Départ de Lille à 9 h. 04 du soir, arrivée à Erquelinnes, par Douai-Aulnoye, à minuit, pour la correspondance avec le rapide parti de Paris vers Cologne à 9 h. 25 du soir.

Au retour, un train *également de toutes classes* partira de Jeumont à 2.56 (dix minutes après l'express de Cologne) Maubeuge 3 6, Aulnoye 3 26, Valenciennes 4.7, Somain 4 28, Douai 4.45. Arrivée à Lille à 5.15 du soir.

Cette combinaison nous paraît très heureuse et les voyageurs ne manqueront pas à ces trains.

NORD

Dunkerque. — Contrairement à ce qui a été dit, la petite Marie, la deuxième victime de la catastrophe de vendredi, n'a pas succombé, mais son état est toujours très grave.

Un violent incendie à Bollezeele. — Un incendie a détruit l'abattoir, l'étable, la maison de M. Gallant, boucher, ainsi que l'atelier de M. Cattoen, tonnelier. Le feu était si violent qu'on a dû se borner à préserver les maisons voisines. Les dégâts sont évalués à 10,000 fr.

LA MÈRE ET L'ENFANT

Des deux causes générales des maladies des enfants. — Il y a des maladies qu'on ne peut ni prévoir ni empêcher, comme les maladies causées par les maladies héréditaires et les maladies épidémiques.

Il y en a qui peuvent être conjurées et prévenues.

Deux causes amènent presque toutes les maladies :

Un refroidissement;

Une nourriture trop forte ou mauvaise.

Du refroidissement. — Il faut, pour éviter les refroidissements, couvrir l'enfant, mais non l'étouffer sous une multitude de vêtements; ne pas assez couvrir est mauvais; couvrir trop est détestable.

Si l'enfant est en robe (à l'anglaise) dès sa naissance, mettez-lui en été sa chemise, une robe de flanelle, une robe de percale ; dessous une couche de fil, des bas de laine et des chaussons.

En hiver, ajoutez sur la robe de flanelle une robe de futaine ou finette, un fichu de mousseline autour du cou, et une couche de flanelle sur la couche de fil.

Si l'enfant est à la française (en langes), mettez sur la chemise une brassière de flanelle, une autre de futaine ou en percaline doublée, un fichu de mousseline autour du cou.

Enveloppez-le d'une couche, d'un lange de molleton de laine, d'un autre molleton de coton.

Ne serrez pas l'enfant.

Laissez-lui les jambes libres.

Relevez le bout du lange sans gêner le mouvement des jambes.

Evitez les épingles; mettez des cordons aux langes comme aux brassières.

Mettez sur la tête un béguin en toile ou batiste, un bonnet de percale ou jaconas par-dessus.

L'été, ne laissez qu'un seul bonnet sans béguin.

Trop couvrir la tête est mauvais; il est très important de couvrir les membres inférieurs, surtout les pieds et les jambes.

Chez l'enfant, toute la vie se porte vers la tête.

S'il a des humeurs, c'est à la tête qu'elles se portent ; s'il a la fièvre, c'est la tête qui se prend. Dégagez donc toujours la tête et attirez toujours vers les pieds.

Ne tenez pas l'enfant dans une chambre trop chaude ; la chaleur de l'appartement le rend susceptible de refroidissement.

Ayez soin de renouveler l'air de la chambre de l'enfant, au moins deux fois par jour. S'il fait froid, s'il gèle, ouvrez cinq minutes seulement pendant que l'enfant est absent, mais ouvrez tous les jours, matin et soir.

Quand vous promenez l'enfant en hiver, enveloppez le bien d'un manteau ouaté, couvrez la tête d'un capuchon, préservez le cou et la nuque du froid et du vent.

Sortez l'enfant toutes les fois qu'il fait beau.

Ne le sortez pas quand il fait du brouillard ou un vent fort et froid.

Le brouillard dispose au croup, aux irritations d'entrailles ; le vent froid, aux rhumes, aux maux de gorge.

Défendez à la nourrice de changer l'enfant à l'air en hiver ; le froid qui tombe sur le ventre et les jambes est mauvais. Il vaut mieux que l'enfant reste mouillé pendant une heure que de risquer le refroidissement.

Laissez l'enfant circuler dans l'appartement, dans la maison, en l'enveloppant d'un châle ou d'un manteau : il s'habitue ainsi à changer de température et il devient moins sujet à prendre froid, à s'enrhumer.

Ne permettez pas, je le répète, que la chambre de l'enfant soit trop chauffée.

Dans les premiers mois de la naissance, faites-y entretenir *un feu couvert toute la nuit*, qui conserve dans la chambre à peu près la même température le jour comme la nuit.

Faites chauffer les couches de l'enfant quand vous le changez.

Qu'il perde cette habitude en prenant des forces; à trois ou quatre mois il n'est plus nécessaire de chauffer le linge.

En résumé, tenez l'enfant dans une chaleur modérée.

Evitez les grandes transitions de chaud et de froid.

Couvrez-le assez pour qu'il n'ait pas froid.

Habituez-le graduellement à l'air extérieur.

Ne couvrez pas trop la tête.

Couvrez bien les membres extérieurs et le cou.

Dr N...

LES INONDATIONS DANS LA RÉGION

Les environs de Béthune sont inondés. L'eau a envahi la gare, notamment, à une hauteur de 30 centimètres. Dans le bas faubourg, le niveau a atteint un mètre ; les maisons ont été abandonnées. Tout le pays de Laleu est couvert d'eau.

A Arras, un grand nombre de rues sont inondées.

Une crue très importante s'est déclarée à Douai. Par suite du dégel, le niveau de la Scarpe est monté de quarante-cinq centimètres au dessus du point normal. Les caves des riverains sont inondées.

Dans la nuit de vendredi à samedi, vers deux heures du matin, un coup d'eau s'est produit à l'écluse des Augustins; l'eau a passé au-dessus de la vanne du moulin des Augustins et a déterminé l'arrêt de la roue.

Les vannes des écluses sur la Scarpe et sur la Deûle sont tenues ouvertes. Malgré cela, le niveau ne baisse pas. La Deûle, qui d'habitude est en contre-bas de 30 centimètres sur la Scarpe, est au même niveau qu'elles.

A Douai, l'eau couvre les estacades de garde aux abords des ponts.

Du côté de Marchiennes, de Mortagne et de Saint-Amand, on commence à concevoir des craintes sérieuses.

On annonce qu'à Courchelettes, Corbehem et Hérin, il y aura bientôt des débordements.

A Gœulzin et à Férin, plusieurs rues sont inondées.

A Bische Saint-Vast, on a sonné le tocsin dans la nuit de vendredi à samedi et on a dû sauver les bestiaux; une partie des habitants du village se sont réfugiés dans l'usine métallurgique.

Les bassins houillers sont inondés et le chômage est général.

Liévin, 24 janvier. — La ville est inondée. Il y a un mètre d'eau dans les rues principales. Les magasins Carlier, l'épicerie centrale et d'autres grands magasins de la rue de Lens sont envahis.

Actuellement, les habitants opérèrent le sauvetage des inondés à l'aide d'échelles, de voitures et de cordes. La panique est grande. Les abords du bureau télégraphique sont inondés.

Amiens, 24 janvier. — Des inondations sont signalées dans beaucoup de villages de la Somme, surtout dans l'arrondissement d'Abbeville. Elles ont un caractère particulier de gravité, près d'Amiens, dans la vallée de la Salle. En aval, à Coeuy, dans les villages industriels de Saleux, Pont de-Metz, Saveuse, Renancourt, l'eau a occasionné des dégâts matériels ; elle intercepte partout la circulation, envahit les étables et les maisons. On signale des écroulements.

Contre le talus du chemin de fer, devenue une véritable digue, l'eau a 4 mètres. Les ouvriers de Carvin n'ont pas pu quitter leurs usines.

A Renancourt-lès Amiens, les eaux charrient des arbres et il y a une grande perte de bestiaux.

A Saint-Quentin, une partie du faubourg Saint-Jean est inondée.

La police a fait évacuer plusieurs maisons ayant 50 centimètres d'eau au rez-de-chaussée.

Deux maisons se sont écroulées; trois malades ont été sauvés à grand'peine.

Les eaux montent toujours; plusieurs pompes à vapeur et à bras fonctionnent.

Saint-Quentin, 24 janvie . — Le village de Levergés, situé à 11 kilomètres de Saint-Quentin, est en partie inondé par suite de la fonte des neiges.

BELGIQUE

La mort du prince Baudouin. — Bruxelles, 24 janvier. — Le roi Léopold vient de décider que les obsèques solennelles du prince héritier seraient payées sur sa cassette particulière.

Toute la garnison de Bruxelles rendra les honneurs militaires.

Le cortège suivra à pied le cercueil du prince Baudouin, qui sera porté par les officiers du régiment des carabiniers.

Le roi Léopold et le comte de Flandre conduiront le deuil suivis des princes étrangers.

Le deuil sera porté à la Cour pendant trois mois.

Bruxelles, 24 janvier. — Les funérailles du prince Baudouin seront célébrées jeudi prochain, à neuf heures du matin, à l'église Sainte-Gudule.

L'inhumation aura lieu après le service dans la crypte royale de l'église de Laeken.

Toutes les dispositions n'ont pas encore été prises pour les funérailles; il n'y aura pas d'exposition publique du corps.

Dans toutes les villes le province, les bourgmestres ont fait afficher des proclamations à la population, exprimant la profonde sympathie des habitants pour la famille royale.

Les membres de la presse ont été admis à visiter ainsi la dépouille mortelle du prince Baudouin.

Ce matin, le régiment de cirabiniers, auquel avait appartenu le prince Baudouin, s'est rendu, drapeau en tête, au palais; les hommes du régiment ont été admis à voir le prince défunt.

Paris, 24 janvier. — Ce matin, le fils du baron Beyens, ministre plénipotentiaire de Belgique, est allé à l'Elysée remercier M. Carnot, au nom du roi Léopold.

De tous côtés, des télégrammes de condoléances arrivent au consulat belge et chez le ministre plénipotentiaire.

Un grand nombre de notabilités et le corps diplomatique en entier se sont fait inscrire.

Bruxelles, 24 janvier. — La foule continue à stationner ; la police empêcha tout à-l'heure les crieurs de journaux d'approcher du palais. La princesse Henriette ignore toujours la mort de son frère.

Les médecins lui ont dit qu'il était gravement malade ; on la prépare insensiblement à accueillir la nouvelle de la mort du comte Baudouin.

Rome, samedi 24. — S